



Redressement judiciaire c'est quoi ?

Par **soso0105**, le **29/01/2009** à **16:50**

bonjour voila je travail en usine et aujourd'hui ont nous apprend a nous les 30 employés que nous sommes en redressement judisaire et que nos salaires ne seront que virer sur nos comptes lentre 7/15 fevrier au lieu du 31 janvier ; et que en plus que nous savons pas notre avenir rnsais quoi exactement un redressement puis un personne est mandatais pour la tresorerie rnrnest ce que nous devons tous employer de nous inquieter car ont ne nous dis pas grand chose rnrnje vous remercie de vos reponces car nous sommes tres inquiete

Par **ellaEdanla**, le **29/01/2009** à **17:01**

Bonjour,rnrnje vous invite à lire ce post : http://www.experatoo.com/restructuration-cession/definition-redressement-judiciaire_35166_1.htmrnrnJ'ai tenté d'expliquer ce qu'est le redressement judiciaire.rnrnUn mandataire va être nommé pour faire le bilan de la situation économique de l'entreprise où vous travaillez et il va décider si l'activité doit continuer ou non et dans quelles conditions ...rnrnJ'espère vous avoir éclairée mais je reste tout de même disponible pour toute autre question,rnrnBon courage,rnrnCordialement.

Par **soso0105**, le **29/01/2009** à **17:09**

merci de votre reponce rnautre question rnrnest ce que le mandataire peux licencier des personnes si sa ne vas pas ,?rnpuis dois ton faire des heures suplémentaires car nous fesons deja des heure en plus avec un compteur ANNUEL peu t'ont refuser de faire plus de 35 h ,?
MERCI DE VOTRE REPONCES

Par **ellaEdanla**, le **29/01/2009** à **17:23**

re-bonjour,rnrnle principe du redressement judiciaire c'est la [s]continuité de l'activité [/s]et le [s]maintien des emplois[/s].rnrnMalheureusement, il peut arriver qu'il soit nécessaire de mettre en place des licenciements économiques pour sauver l'entreprise. Mais ces licenciements seront autorisés par le tribunal pas décidés par le mandataire seul.rnrnA partir du moment où un redressement judiciaire est ouvert, c'est l'AGS qui est sollicitée pour payer les salaires et non plus l'entreprise. C'est pour cela qu'il y aura du retard. C'est le temps que tout se mette en place. Mais sachez que les salaires sont payés en priorité sur toutes les autres dettes.rnrnPour votre autre question, je n'ai malheureusement pas les compétences nécessaires en droit du travail pour vous répondre. Mais je pense qu'un de mes collègues pourra vous aider.rnrnSinon, n'hésitez pas à prendre contact avec le mandataire, il pourra vous conseiller.rnrnBon courage,rnrnCordialement.